

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

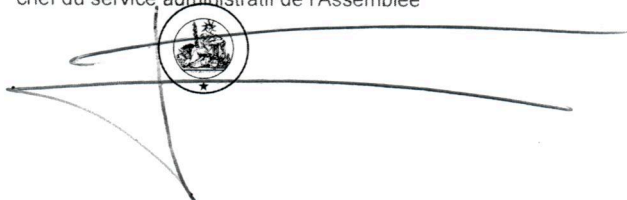
068-226800019-20170203-CD-2017-1-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2017

Publication : 10/02/2017

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
du Conseil départemental

N° CD-2017-1-1-2

Séance du vendredi 3 février 2017

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3312-1 al.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat sur les orientations budgétaires du département,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2017.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Marie-France VALLAT